



# REGLEMENT TRAIL DE L'ANTENNE MAYET

16 OCTOBRE 2022

- :- :- :-

**Article 1** : Départs et arrivées près du gymnase de MAYET, avenue Max BOYER,  
Parkings participants et accompagnants ZA « Le Vieux Moulin », rond point Route d'ECOMMOY

**Article 2** : Chaque concurrent devra présenter un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou copie de la licence : le tout datant de moins d'un an (y compris les licences TRIATHLONS)  
Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure ou l'association ne peut assurer la sécurité, soit des bénévoles, soit des participants, (météo, pandémie etc...) ou dans un cas d'interdiction administrative ou fédérale, infos site : [www.traildelantennedemayet.fr](http://www.traildelantennedemayet.fr)  
Obligation de présenter une pièce d'identité à la prise du dossard.

**Article 3 : Inscriptions**

**Trails**: 20,2 km Départs dès 9 h 00 12 € (10 € pour les licenciés FFA) nés en 2005 et avant .

9,5 km Départs dès 9 h 30 10 € (8 € pour les licenciés FFA) nés en 2007 et avant.

Inscriptions : [espace-competition.com](http://espace-competition.com), ou par courrier. Date limite d'inscription le 14 octobre 2022.

Supplément sur place quelque soit la course : 4 €

Inscriptions : sur site : [www.traildelantennedemayet.fr](http://www.traildelantennedemayet.fr), ou courrier adressé à :

GASNIER Jean François - 20, rue Bouttevin Boullay 72360 - MAYET 06 21 14 66 45

avec chèque libellé à l'ordre de « La Vigilante Trail de Mayet »

Inscriptions possibles sur site du 1<sup>er</sup> septembre au 14 octobre 2022

**Courses enfants et famille** : Départ : dès 11 h 00 (3 ou 0,9 Km suivant catégorie pour enfants)

Départ : 11 h 30 pour FAMILLE

Inscriptions gratuites sur site ou sur place (de 9 h 30 à 10 h 30)

Autorisation parentale obligatoire ou accompagnement enfant/adulte responsable.

**Randos** : 20,2 km Départ PILOTE 8 h 30 inscription site ou courrier (6 €)

9,2 km Départ PILOTE 9 h 05 inscription site ou courrier (4 €)

Supplément sur place quelque soit la rando : 2 €

**Article 4** : Retrait des dossards et inscriptions rando 15 mn avant chaque départ à partir de 7 h 30 .

En cas d'abandon, les coureurs doivent rendre leur dossard afin d'éviter les recherches inutiles à l'organisation

**Article 5** : L'épreuve Trail se court en autosuffisance : eau et complément possible à mi-parcours 20 kms .

L'accompagnement (VTT) est strictement interdit.

**Article 6** : Récompense à chaque participant (tes) du Trail et podium aux 3 premiers et premières au scratch et premier de chaque catégorie . **TEMPS REEL DE COURSE POUR CLASSEMENT**

**Article 7** : Les organisateurs de la course déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique, ainsi que pour les vols ou accidents pouvant survenir dans les locaux ou sur le parking.

Le respect des lieux et parcours est obligatoire, sous peine de retrait de dossard. Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile.

**Article 8** : Les participants certifient avoir pris connaissance du règlement à l'engagement et respectent toutes les règles liées aux fédérations .

Passé 2 H 30 sur les parcours TRAIL, l'organisation n'assure plus la sécurité.

Les randonneurs doivent respecter les codes de la FFR : suivre le PILOTE et le balisage et informer le SERRE FILE.

**Article 9** : L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images réalisées sans contrepartie pour ces publications et diffusions (papier et sites web).

**Article 10** : L'aide aux participants en difficulté est impérative ainsi que l'assistance aux passages étroits pour les joëlettes ou fauteuils. Les parcours restent accessibles à tous.

**Article 11** : Avec cet évènement la Vigilante Trail souhaite aider au développement du sport dans le domaine scolaire.  
Les lots et récompenses ne sont que de producteurs ou commerçants locaux .

**N'OUBLIEZ PAS DE REMERCIER TOUS NOS BENEVOLES ET SIGNALEURS**

# TRAIL DE L'ANTENNE DE MAYET LE 16 OCTOBRE 2022

- :- :- :- :- :-

## LE TRAIL DE L'ANTENNE :

. 2 parcours nature de 9,5 km et 20,2 km à travers des paysages très variés , l'antenne de MAYET restant souvent en vue.

. La boucle permettant le passage des coureurs reste et nous souhaitons, cette année, vous faire découvrir la partie médiévale de MAYET ;

. Conscient des passages bitumés très difficiles à éviter, cela reste néanmoins un très beau parcours.

. C'est une découverte des points hauts de MAYET avec, pour le grand parcours beaucoup de relances et des variantes de terrain, rendant ce Trail attractif et technique.

. L'impression de découvertes est constante sur ces chemins au pied de la Forêt Domaniale de BERCE : l'émetteur tout proche semble « surveiller l'évolution des coureurs ».

UNE VRAIE « COURSE NATURE » A DECOUVRIR SANS MODERATION

## LES CIRCUITS ENFANTS ET COURSE FAMILLES :

. Une boucle de 3 km pour les grands et moins d'un km pour les petits et la course familles avec départ et arrivée près du gymnase

## LES CIRCUITS RANDO

. 2 circuits qui suivent, en partie, les circuits de TRAIL, ou randonneurs et coureurs doivent se respecter.

. Vous serez dirigé par un PILOTE et vous serez attendu et sécurisé par un SERRE FILE .

. Petit ravitaillement à mi parcours et fin de randos.

CES PARCOURS SONT ACCESSIBLES A TOUS (TES) SANS OBLIGATION DE RESULTAT ;  
JUSTE CELLE DE TERMINER AVANT LE VERRE DE L'AMITIE.

TOUTE NOTRE ORGANISATION S'ENGAGE

PAS DE RESPECT = PAS DE TRAIL ! PAS DE RANDO!!

**MERCI AUX BENEVOLES ET PARTICIPANTS**